

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2735

présenté par
M. Loubet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Santé »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	1 138 000 000	0
Protection maladie	0	0
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	1 138 000 000
TOTAUX	1 138 000 000	1 138 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transformer l'AME en un dispositif qui prend en charge pour les adultes les seuls soins urgents et de redéployer le budget alloué à l'AME vers la prévention des maladies chroniques et la qualité de vie des malades.

Le budget consacré à l'aide médicale d'État (AME), qui permet de couvrir les soins médicaux apportés aux étrangers en situation irrégulière, a plus que doublé depuis 2015. Il s'établit à 1,208 milliard d'euros, dont seulement 70 millions de soins urgents, dans le budget pour l'année 2023. Il était de 1,086 milliard en 2022, soit une augmentation budgétaire de +11,23%.

La présentation de ces crédits par le Gouvernement illustre parfaitement le détournement de l'AME, puisqu'il indique que ce milliard est « hors soins urgents », alors même que l'AME ne devrait théoriquement concerner que ces derniers. Le ministre de la Santé a indiqué que « plus de 383 000 étrangers » en avaient bénéficié en 2020.

L'AME, dans sa forme actuelle, finance l'ensemble des soins prodigués aux clandestins. Alors que plus d'un quart des Français renoncent à certains soins et que la qualité des services publics relatifs aux soins se dégrade fortement, l'accès illimité et gratuit à tous les soins pour les clandestins génère une scandaleuse rupture d'égalité et un gouffre financier injuste. De plus, l'AME est devenue une des causes de l'immigration illégale, car elle agit comme un appel d'air.

Il convient donc de supprimer l'AME pour les adultes tout en gardant un dispositif de soins urgents, c'est-à-dire ceux mettant en jeu le pronostic vital ou pouvant conduire à une altération grave et durable de l'état de santé de la personne ou d'un enfant à naître.

L'amendement propose de :

- retirer le montant de l'AME (1,208 milliard d'euros hors soins urgents de 70 millions d'euros) soit 1,138 milliard d'euros de l'action 2 « Aide médicale de l'Etat » du programme 183 « Protection maladie » ;
- pour renforcer à hauteur de 1,138 milliard d'euros les dispositifs de soins en faveur des Français en particulier l'action 14 « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».